

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2019 – 104 du 23 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 septembre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – C MEGRET - D. LEVESQUE – V HERMANT - G. WATSON – N. BOUBET – D TABARY - F. LETURCQ – M. GORGUET – G MIKOLAJCZAK – N CARON - F. DEHON

MM. L. GABRELLE – Y BONNERRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F SELLIER – J C DERUE - E. BURDIAC - L. ANTINORI – J L TABARY – B HIEZ - G. TRANNIN – J F DERCOURT - P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT – L GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
Mme G MIKOLAJCZAK, absente et excusée, a été suppléé par M. G LETHO DUCLOS,
M. E BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A JORION,
M. B HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M C DESCAMPS,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme V THIEBAUT,
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. C. HEMAR,
M. J C DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J J COTTEL,
M. F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE,
M J L TABARY, absent et excusé, a donné pouvoir à M J BONNAY.

OBJET : Statuts – Intérêt communautaire des travaux de sécurisation, de mise en sécurité, de signalétique et de valorisation des lieux de mémoire au titre de la voirie d'intérêt communautaire. Contractualisation avec le Département.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'intercommunalité du Sud-Artois et le département du Pas-de-Calais sont entrés dans une démarche de contractualisation qui vise à renforcer la démarche partenariale des deux entités publiques en identifiant des actions et des projets s'inscrivant dans des axes de politique partenariale. Les projets s'inscrivent dans cette contractualisation au fil de l'eau dès que ceux-ci sont suffisamment matures, entrent dans les champs d'action du contrat et à partir du moment où ces projets donneront lieu à un engagement avant la fin de l'année 2021.

A cet effet, Monsieur le Président rappelle que le premier projet inscrit concerne la restructuration et la réhabilitation de la Salle de Sports Escoffier à Bapaume qui est dédiée pendant le temps scolaire à la pratique et à l'enseignement du sport pour les collégiens du collège public Carlin Legrand de Bapaume.

Monsieur le Président rappelle ensuite les termes de la délibération n°2019-055 actée par le conseil communautaire le 11 juin 2019 validant l'inscription dans la contractualisation d'un projet visant à la sécurisation et à la mise en valeur des cimetières anglais de Serre-les-Puisieux au titre de cette contractualisation mise en place entre le Département et l'intercommunalité en avril 2019 et approuvant le programme de travaux envisagé et le plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Président indique que le Département a souhaité étendre la réflexion entreprise par l'intercommunalité sur la sécurisation et la mise en valeur des lieux de mémoire à l'ensemble des cimetières présents le long des voiries départementales sur le périmètre communautaire. Un premier travail de recensement a permis d'identifier 33 sites présents sur les territoires de 25 communes (Beaumetz-les-Cambrai, Bertincourt, Beugny, Bucquoy, Chérisy, Courcelles-le-Comte, Douchy-lès-Ayette, Ecoust-Saint-Mein, Foncquevillers, Grévillers, Havrincourt, Hébuterne, Hermies, Metz-en-Couture, Morchies, Mory, Puisieux, Rencourt-lès-Bapaume, Sailly-au-Bois, Saint-Léger, Sapignies, Trescault, Vaulx-Vraucourt, Warlencourt-Eaucourt, Ytres).

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de reconnaître l'intérêt communautaire de ces travaux au titre de la compétence voiries d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président souligne que le projet de sécurisation du site mémoriel de Serre-les-Puisieux représenterait la première opération entreprise à l'échelle du territoire dans le cadre de cette action élargie au périmètre intercommunal, dont le plan de financement global pour l'ensemble des sites repérés serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes	200 000,00	Département	100 000,00
Travaux		Communauté de Communes	100 000,00
TOTAL	200 000,00	TOTAL	100 000,00

Les 33 sites repérés vont faire l'objet d'études particulières menées par les services du Département, et partagées et restituées avec l'intercommunalité, le Commonwealth, des communes du Royaume-Uni, ainsi que des visiteurs anglophones réunis en association, et la Société Publique Locale Arras Pays d'Artois Tourisme permettant de déterminer le volume de travaux et leur financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De reconnaître l'intérêt communautaire des travaux de sécurisation et de mise en valeur des cimetières de la première guerre mondiale présents sur le territoire au titre de la compétence optionnelle : voiries d'intérêt communautaire ;
- d'approuver l'inscription du projet de travaux de sécurisation, de mise en sécurité, de signalétique et de valorisation des lieux de mémoire au contrat validé par le Département et l'intercommunalité en avril 2019 ;
- d'approuver le programme de travaux envisagé et son plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter le soutien du Conseil Départemental au titre de la contractualisation à hauteur de 50 % des dépenses éligibles ;
- de solliciter du service instructeur départemental l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude des dossiers de demande de subvention ;

- de prévoir les crédits nécessaires pour l'aménagement du chemin rural du Bois et d'une aire de stationnement le long de la voie communale n°2 qui constituera la première opération entreprise à l'échelle du territoire dans le cadre de cette action ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2019-104- 23/09/2019

Intérêt Communautaire des travaux de sécurisation
Des lieux de mémoire au titre de la voirie d'intérêt
Communautaire – Contractualisation avec le CD 62.